

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Communications): J'ai des renseignements plus exacts, monsieur l'Orateur. J'ai dit que le nombre des employés occasionnels diminuait considérablement. De février à mars, nous avons effectivement réduit le nombre des heures de travail des employés occasionnels de 110,000, ce qui représente près de 22 ou 23 p. 100. Du côté monétaire, la réduction a été de \$916,000 à \$710,000. Ce problème nous préoccupe beaucoup.

En ce moment à Ottawa les syndicats discutent avec mes fonctionnaires de tout le problème des employés intermittents d'un bout à l'autre du pays. Nous avons donné des directives aux bureaux régionaux pour que les syndicats et les membres de l'administration discutent ensemble du problème.

M. Rose: Le ministre peut-il dire quelle proportion de ces employés intermittents sont devenus membres du personnel permanent des Postes?

L'hon. M. Kierans: Je pourrais vous donner les chiffres exacts mais le député se souvient que nous avons 2,000 postes excédentaires à combler et je ne crois pas que nous ayons titularisé un très grand nombre d'employés intermittents. Par suite de la semaine de cinq jours, nous avons dû trouver des emplois à 2,084 employés en surnuméraire.

LOUVERTURE DES GUICHETS LE SAMEDI

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre des Postes. Il y a quelque temps le ministre a dit qu'il envisagerait de garder ouverts le samedi tous les guichets dans les bureaux de poste au lieu de quelques-uns seulement. A-t-il d'autres renseignements à nous communiquer à cet égard?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Communications): Nous n'avons pas encore pris de décision à cet égard. La question présente vraiment un problème. Nous donnons un demi-service qui n'est pas du tout satisfaisant. Nous y songeons.

LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT SUR LES EFFIGIES DES TIMBRES

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Elle a trait au rapport cassant et sévère que la commission d'étude Cunningham sur les effigies des timbres-postes a déposé aujourd'hui mais qui avait été soumis au ministre en février dernier. Le ministre peut-il nous dire si l'on songe à donner suite à l'une ou l'autre des recommandations du rapport, pour améliorer une situation considérée comme peu satisfaisante?

[M. Rose.]

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit que je trouvais le rapport exceptionnellement sévère et dur. Je n'ai pas cru, néanmoins, y voir là une raison de ne pas le déposer à la Chambre. Somme toute, la population en a payé les frais. Bien des timbres émis par le ministère sont de première qualité, mais la situation laisse encore beaucoup à désirer. Pour ce qui est des recommandations, nous les avons en main et nous nous proposons effectivement de donner suite à bon nombre d'entre elles.

[Français]

LES PARCS NATIONAUX

LA GASPÉSIE—A PROPOS DE LA SIGNATURE D'UN BAIL DE 99 ANS

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement du Québec a accepté de céder, pour une période de 99 ans, un terrain destiné à l'aménagement d'un parc national dans la Gaspésie?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore reçu de réponse définitive du gouvernement québécois; cependant, j'étais en Gaspésie, hier, et plusieurs citoyens de la péninsule de Forillon ont offert de donner leur terrain pour que nous puissions y aménager un parc national. (*Applaudissements*)

[Traduction]

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Peut-il nous dire si la politique des parcs nationaux a été modifiée de façon à permettre l'établissement de nouveaux parcs au moyen de baux à long terme plutôt que par le don à perpétuité des terrains à la Couronne?

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je comprends que l'honorable député ne connaisse pas le droit français. Le «bail emphytéotique» est un terme juridique connu dans le droit civil québécois, qui n'existe pas dans le droit anglais et qui nous permet de nous conformer à la loi.